

# Charte des sections sportives du Cercle des Nageurs de Brest

 $(6^e/5^e - CLE - CAF - CEFCP)$ 

Les classes sportives du CERCLE DES NAGEURS DE BREST ont pour ambition de proposer des conditions privilégiées aux nageurs pour réussir sportivement et scolairement.

Le nageur qui intègre ce dispositif doit partager cette ambition de réussite.

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre de règles semblent primordiales :

#### Régularité de l'entraînement :

La régularité de l'entraînement est essentielle à la réussite sportive.

Le rythme d'entraînement est déterminé selon la classe du nageur et/ou son niveau. Ce planning est étudié en début de saison en fonction des disponibilités de bassin, de personnel et du planning scolaire. Le nageur doit réaliser l'ensemble des entraînements qui seront adaptés à son niveau de pratique. L'adaptation de ce planning en cours de saison pour des raisons médicales, scolaires, sportives ou personnelles ne pourra se faire qu'avec l'accord de l'ensemble des responsables des classes sportives.

Toute absence à un entraînement devra être excusée par les parents ou représentants légaux par écrit (lettre ou mail) auprès de l'entraîneur responsable du groupe avant celui-ci (ou dans les 24h qui suivent si l'absence ne pouvait être anticipée).

Aucune excuse d'absence pour « fatigue » ne sera acceptée sauf accord préalable de l'entraîneur pour ce repos.

Dans le cas d'entraînements à des horaires ou dans des lieux inhabituels (vacances, jours fériés, fermeture de piscine...), le Cercle des Nageurs de Brest s'engage à informer les nageurs et les parents ou représentants légaux le plus rapidement possible (site internet et/ou mail).

L'entraîneur responsable tiendra un relevé des absences (excusées et non excusées) qui pourra être communiqué à l'établissement scolaire avant chaque conseil de classe ou bulletin intermédiaire. Ce relevé pourra également être communiqué par mail aux parents ou représentants légaux.

Le non-respect de cette obligation de présence est de nature à remettre en cause le maintien dans les classes sportives. À partir de la troisième absence non valablement excusée, un avertissement sera donné au nageur en conseil de classe.

#### Ponctualité:

La ponctualité est essentielle au respect du groupe et à la réussite sportive.

Les horaires exacts des entraînements pour chaque nageur sont communiqués en début d'année en tenant compte des emplois du temps de chacun. Ces horaires correspondent aux heures de début de séance. Le nageur doit être en tenue avec son matériel, prêt à débuter l'entraînement.



Tout retard à un entraînement devra être excusé par les parents ou représentants légaux par écrit (lettre ou mail) auprès de l'entraîneur responsable du groupe avant celui-ci (ou dans les 24h qui suivent si le retard ne pouvait être anticipé).

L'entraîneur a toute autorité pour prendre des sanctions immédiates envers le retardataire pendant l'entraînement. À partir du troisième retard non valablement excusé, le nageur pourra effectuer un entraînement complémentaire dans un groupe de son niveau (autant que possible) suivant le choix de son entraîneur afin de rattraper le retard sportif engendré par ses retards.

Aucun nageur ne sera autorisé à quitter prématurément un entraînement en l'absence d'une autorisation écrite de ses parents ou représentants légaux.

Dans le cas où aucun entraîneur ne serait présent à la piscine à l'heure de l'entraînement, les nageurs se renseignent auprès de l'accueil de la piscine si des consignes ont été laissées. Au-delà de vingt minutes après l'heure de début de l'entraînement et en l'absence de consigne à l'accueil de la piscine passé ce délai, les nageurs sont autorisés à quitter la piscine.

#### Dopage:

Les nageurs s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention à l'initiative du Cercle des Nageurs de Brest, de la F.F.N., du mouvement sportif, ou de l'Etat.

En cas de maladie nécessitant la prise de médicaments, le nageur s'engage à informer son médecin de son statut de sportif et de son niveau de pratique. Dans le cas d'une prescription médicale d'une substance illicite, le nageur avertit son entraîneur, le médecin référent du Centre de Médecine du Sport de Brest et réalise les démarches nécessaires auprès de la FFN.

Tout nageur contrôlé positif à une substance illicite fera l'objet d'une exclusion du club à titre conservatoire jusqu'au prononcé de la sanction officielle.

#### Santé:

Les nageurs ne sont pas autorisés à absorber des substances complémentaires en dehors de prescriptions médicales.

Les nageurs s'engagent à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue (quelle qu'en soit la nature) au cours des différentes actions sportives : compétitions et stages.

Au-delà, la réussite sportive est indissociable d'une bonne hygiène de vie. Les nageurs sont encouragés à :

- manger équilibré
- se coucher tôt
- ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue

S'il apparaît qu'un nageur consomme régulièrement de l'alcool, du tabac ou de la drogue, le directeur sportif pourra mettre fin au parcours du nageur dans la section sportive du CNB.

#### Matériel:

Le nageur se présente à l'entraînement et en compétition avec le matériel adéquat :

#### • À l'entraînement :

Le nageur présente, dans les semaines qui suivent la rentrée sportive, l'ensemble de son équipement d'entraînement demandé par le responsable du groupe. Ce matériel est marqué d'une façon lisible au nom du nageur et est regroupé dans un filet aéré.

La non-présentation de ce matériel peut entraîner l'exclusion des entraînements.



Le nageur ne peut en aucun cas emprunter le matériel d'un autre nageur ou le matériel de la piscine. Le matériel doit être correctement rangé dans le local et à l'emplacement réservé à cet effet.

À partir du deuxième oubli de matériel ayant pour conséquence l'impossibilité de réaliser l'entraînement dans des conditions normales (maillot de bain, lunettes...sans solution de repli), le nageur pourra effectuer un entraînement complémentaire dans un groupe de son niveau (autant que possible) suivant le choix de son entraîneur afin de rattraper le retard sportif engendré par ses oublis.

En cas d'oubli de matériel d'entraînement (dans l'eau et renforcement musculaire), l'entraîneur a toute autorité pour faire effectuer au nageur un travail à sec de même nature physique pendant ou à l'issue de l'entraînement.

Dans le cas où du matériel serait mis à disposition du nageur par le club (combinaisons, élastiques...), le nageur en prend grand soin et les restitue au club dès la fin d'utilisation (lendemain de compétition pour les combinaisons, fin de stage ou fin de saison pour le matériel d'entraînement).

#### • En compétition :

Le nageur se présente avec son équipement complet. Il doit porter les couleurs du club pendant toute la durée de la compétition (a minima bonnet et t-shirt du club).

À partir du deuxième oubli ou manquement, les éventuelles dotations en matériel du club seront suspendues. En cas de manquement répété, le nageur sera exclu des compétitions où il se présentera sans son matériel. Le coût du forfait pour la compétition sera à la charge des parents.

#### Compétitions

Un planning des compétitions est établi en début de saison après les différentes réunions d'information. Ce planning est établi selon le niveau de pratique du nageur et en rapport avec les différents règlements départementaux, régionaux, nationaux et internationaux. Il est aussi établi en respectant un équilibre et une planification sportive.

Peu de changements peuvent se produire en cours de saison mais il est possible que se produise :

- ajout d'un meeting annoncé encours de saison,
- sélection du nageur pour représenter le niveau supérieur,
- indisponibilité d'une piscine qui engendre un changement de lieu, de date ou une annulation

Les nageurs ne peuvent pas participer à une compétition sans l'autorisation du club.

Le nageur s'organise pour se rendre disponible pour représenter le club au niveau de pratique auquel il évolue. En cas d'indisponibilité pour raisons médicales, scolaire ou personnelle, les parents en informent au plus tôt l'entraîneur responsable.

Le nageur devra représenter son établissement scolaire sur les compétitions UNSS (collège et lycée) et FNSU (université) quand il sera sollicité et s'acquitter de la licence et des frais de déplacement éventuels auprès de son établissement scolaire.

En cas d'absences répétées d'un nageur qui engendrent des frais de forfaits et d'annulations de déplacements, la direction (bureau directeur et directeur administratif) peut étudier une demande éventuelle de dédommagement auprès des parents.

Le nageur qui refuse de se présenter à une compétition peut se voir radié de la section sportive du CNB pour non-représentation du club. Cette règle sera strictement appliquée si la compétition refusée est une sélection départementale, régionale ou nationale.

Les entraîneurs font le choix des différents engagements et peuvent consulter les nageurs concernés. Ces choix sont décidés lors des commissions sportives (composition des compétitions par équipes, présentation des nageurs aux compétitions).



Le niveau de référence des nageurs n'implique pas la présentation systématique aux compétitions. Elle est avant tout déterminée par l'investissement du nageur à la période de ladite compétition et de son état d'esprit et de forme pour représenter au mieux son club.

En cas de litige, les entraîneurs peuvent proposer des épreuves de barrages quelque temps avant la compétition.

La liste des nageurs concernés, le lieu et l'heure de RDV sont à la disposition des parents et nageurs 7 jours avant la date de la manifestation sauf en cas d'information tardive de la part de l'organisateur.

- 1. Pour les compétitions à Brest :
- le nageur se rend sur le lieu de la compétition par ses propres moyens,
- les parents du nageur participant à la compétition sont invités à se présenter à la même heure que les organisateurs pour aider à mettre en place le bassin.
- 2. Pour les compétitions en Finistère :
- le nageur se rend sur le lieu de la compétition par ses propres moyens,
- les parents peuvent organiser les transports en commun et déchargent totalement les entraîneurs de toute organisation de déplacement.

Pour les journées complètes, les nageurs apportent un repas et sont sous la responsabilité des parents, pendant le déjeuner, sauf information contraire du club.

Les parents doivent récupérer les nageurs dès la fin de la dernière course, après la phase de récupération et d'éventuels podiums individuels ou par équipes.

3. Pour les compétitions hors Finistère, les nageurs sont pris totalement en charge par le club ou un comité sauf pour les SSS 6º/5º et CLE où l'organisation du déplacement doit-être entièrement gérée par les familles.

Les parents doivent être particulièrement ponctuels pour déposer ou reprendre leurs enfants au retour de la compétition. Les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club à partir de l'heure de retour annoncé aux parents.

Les parents peuvent assister à toutes les compétitions en respectant : l'esprit du CNB, le règlement, le travail de l'éducateur et les officiels de la compétition.

#### **Stages**

Le planning des stages sera établi en début de saison selon le calendrier sportif et selon l'information dont le club disposera sur les disponibilités de bassin à Brest et sur les éventuels lieux de stage.

Certains stages seront programmés pendant les vacances scolaires hors de Brest pour compléter le travail et permettre une meilleure cohésion des groupes.

Le CNB pourra faire appel à un organisme spécialisé pour mettre en place ces stages mais dans la mesure du possible assumera l'entière organisation de ces stages pour proposer le meilleur équilibre budgétaire possible.

Il est rappelé que les priorités dans la mise en place de ces stages sont : la sécurité, la qualité de l'entraînement, le respect des réglementations et la cohésion du groupe.

À aucun moment le CNB ne pourra être rendu responsable d'un problème découvert sur le lieu du stage.

Le CNB devra fournir un personnel suffisant et compétent reconnu par le bureau directeur pour encadrer ces stages.



La mise en place des stages extérieurs n'est pas une obligation.

Ces stages ont pour but de compléter le travail de la saison sportive, seront donc convoqués les nageurs qui remplissent déjà les conditions normales d'entraînements et pour qui, une surcharge de travail sera bien assumée physiquement et psychologiquement.

Toutes absences devront être justifiées et accompagnées d'un justificatif écrit après accord exceptionnel de l'entraîneur.

#### Comportement des nageurs :

#### Généralités

Le groupe est un des vecteurs de la réussite lorsqu'il permet une dynamique profitable à chacun de ses membres. La vie du groupe est fondée sur le respect.

Pour être respecté, il faut respecter les autres et son environnement.

D'une manière générale, le nageur se doit d'être poli et courtois et de respecter les entraîneurs, les dirigeants, les adhérents du CNB, le personnel de la piscine, le public et les installations. Il fait part aux responsables du club des problèmes qu'il peut rencontrer.

Les nageurs se doivent de respecter leur entraîneur, qu'il soit leur entraîneur régulier ou un intervenant occasionnel, en particulier :

• Écoute des consignes en silence.

Le nageur a le droit de demander des explications complémentaires à condition d'avoir écouté en silence les premières indications.

• Application scrupuleuse des consignes données par l'intervenant.

Il doit respecter ses camarades d'entraînement quel que soit leur niveau de pratique, en particulier :

- Toute moquerie ou mise à l'écart d'un membre du groupe est prohibée. Les nageurs se doivent encouragements mutuels dans la réussite comme dans l'échec à l'entraînement comme en compétition
- Respect des consignes de l'entraîneur concernant « la vie de la ligne d'eau ». Le nageur a comme premier devoir de ne pas gêner les autres quand il peut l'éviter et ce quel que soit son niveau et sa vitesse de nage (serrer sa droite, ne pas stationner au mur au milieu de la ligne...).
  Faire silence lorsque l'entraîneur parle pour que tout le monde puisse écouter (consignes, temps à l'arrivée d'une série...)
- Le racket est formellement interdit aussi minime soit-il (bonbons, utilisation du portable ou des jeux électroniques...)

Il doit respecter les affaires des autres et les installations mises à sa disposition. Aucune dégradation ou manquement à la propreté ne sera toléré.

#### En compétition

Le nageur recherche la performance. Il représente son club, son département, sa région ou son pays. Il doit leur faire honneur par son engagement et son esprit sportif. Pour cela :

- Il se présente à l'heure de convocation avec tout son équipement.
- Il dit bonjour et respecte les officiels et leurs décisions.
- Il s'échauffe à sec et dans l'eau en respectant les consignes de l'entraîneur.
- Avant ses épreuves, il se concentre, suit la compétition pour savoir quand son épreuve a lieu et encourage ses camarades.



- Durant l'épreuve, il donne le meilleur de lui-même quel que soit l'enjeu de la compétition et quel que soit son état de forme.
- Après l'épreuve, il vient voir son entraîneur et récupère.
- À la fin de ses épreuves, le nageur reste pour encourager ses camarades et applaudir les podiums.
- En cas de récompense, le nageur se présente au podium dès qu'il est appelé en portant les couleurs du club (ou de sa sélection). Il félicite les autres nageurs.
- Durant toute la durée de la compétition, il respecte l'échauffement, la concentration et la récupération de ses camarades.
- En quittant le bassin à la fin de la compétition, il vérifie qu'il laisse la piscine propre et participe au nettoyage si nécessaire.

En compétition, le chahut n'est pas compatible avec la performance. Les nageurs n'ont pas à quitter le bord de bassin (vestiaire ou extérieur de la piscine) durant une compétition sauf éventuellement dans le cadre de leur échauffement, concentration ou récupération. Les bassins annexes quand ils sont accessibles sont exclusivement destinés à la récupération ou à l'échauffement.

Tout écart de conduite à l'entraînement ou en compétition ainsi que les éventuelles sanctions seront notées par l'entraîneur qui a toute autorité pour prendre les mesures immédiates qu'il jugerait nécessaires pendant l'activité sportive. Si le comportement du nageur n'évolue pas, le relevé des écarts de conduite sera communiqué aux parents et l'entraîneur pourra saisir la commission de discipline.

Les écarts de conduite en déplacement seront plus sévèrement sanctionnés par le Cercle des Nageurs de Brest et remettent en cause la participation à de futurs déplacements.

#### Dans les vestiaires et sous les douches :

Dans les vestiaires et sous les douches, le nageur est sous la responsabilité de ses parents et sera en pratique rarement surveillé par un adulte. Il se doit d'adopter un comportement irréprochable.

Les vestiaires ne servent qu'à se changer. Le nageur n'a pas à y stationner plus longtemps que le strict nécessaire.

Tout écart de comportement constaté sera sanctionné par la commission de discipline sans avertissement préalable. En particulier :

- Les chahuts sont prohibés. Les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychologique de nageurs et les dégradations matérielles seront lourdement sanctionnées.
- Les « blagues » visant à déplacer, cacher ou jeter à terre les affaires des autres sont formellement interdites.

Le nageur respecte scrupuleusement les règles d'hygiène. En particulier, il respecte les zones « pieds déchaussés » et prend une douche savonnée avant de se mettre à l'eau sans que cela empiète sur son temps d'entraînement.

Chaque saison, l'accès à la classe supérieure et la poursuite en Section Sportive Scolaire est conditionné par des bilans :

- Scolaires
- Sportifs
- Comportementaux

Les principes énoncés dans cette charte ne se substituent pas aux règlements intérieurs des établissements scolaires fréquentés ni à ceux des piscines fréquentées mais s'y additionnent.



Les nageurs et leurs parents ou représentants légaux s'engagent avoir pris connaissance de ces différents règlements s'ils existent.

Les nageurs et familles s'engagent à avoir pris connaissance du règlement financier à chaque début de saison joint à cette chartre, à le parapher, le signer et à en fournir une copie au CNB.

Le Conseil d'Administration du Cercle des Nageurs de Brest adhère à l'ensemble de ces valeurs et veille à ce que l'encadrement des classes sportives en assure la promotion.

Engagement du nageur :
Je soussigné déclare avoir lu attentivement et compris la charte du nageur de classes sportives. J'adhère à ces principes dont je comprends l'importance pour ma réussite sportive et scolaire et m'engage à les respecter.
J'ai conscience que je suis un acteur à part entière de la vie du Cercle des Nageurs de Brest.
Fait àleleSignature
Engagement des parents ou responsable légaux :
Je soussigné déclare avoir lu attentivement et compris la charte du nageur de classes sportives. J'adhère à ces principes et je soutiendraidiamine dans sa démarche sportive et scolaire.
J'ai conscience que le Cercle des Nageurs de Brest est une association qui ne peut vivre sans la participation de chacun. Je m'engage à respecter le travail des éducateurs sportifs et le temps des bénévoles de l'association.
Fait à le le Signature
Le Président du Cercle des Nageurs de Brest prend acte de l'engagement du nageur, ainsi que des parents ou responsable légaux et s'engage à vérifier que les engagements tenus par chacun s'appliquent, dans le respect des valeurs du Cercle des Nageurs de Brest.
Fait àlele